Avortement : le questionnement interdit ?

Article rédigé par Brice de Malherbe, le 20 janvier 2014

Alors que l'Assemblée nationale commence aujourd'hui l'étude d'un projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui prévoit une transformation profonde de la législation sur l'avortement, le diocèse de Paris contribue au débat.

[Document] — Les statistiques publiées par l'Institut national d'études démographiques montrent qu'actuellement en France, il y a 26 à 27 avortements pour 100 naissances. Une situation dans laquelle notre pays est installé depuis au moins dix ans. Il s'agit là d'une violence intergénérationnelle qui ne peut laisser personne indifférent : un enfant conçu sur quatre est volontairement éliminé.

Légitimer une violence

C'est dans ce contexte qu'est présenté ce lundi 20 janvier en première lecture à l'Assemblée nationale un projet de loi incluant la suppression de la condition de "situation de détresse" de la femme qui encadre le recours à l'IVG et l'élargissement du délit d'entrave à l'avortement aux « pressions morales et psychologiques » à l'encontre des femmes qui vont « s'informer » sur l'avortement.

La proposition de supprimer la clause de détresse de la femme pour une demande d'IVG revient à faire entrer dans le droit ce qui est déjà un fait : les avortements d'aujourd'hui, de l'aveu même du ministère de la Santé, sont souvent « de convenance ». Inscrire ce fait dans la loi revient à légitimer la violence d'une génération d'adultes sur la génération qui la suit.

Forcer les consciences

D'autre part, l'élargissement du délit d'entrave revient à diminuer fortement les possibilités d'échange ouvrant à l'alternative de garder l'enfant. C'est en fait voler à la femme concernée la liberté de s'adresser à quelqu'un dans la situation d'ambivalence où elle se trouve si souvent face à sa grossesse.

Finalement, d'une tolérance, puis d'un droit, l'avortement tend à devenir la seule réponse supportable aux questionnements des femmes enceintes, presque un devoir. Banaliser l'avortement dans le droit et vouloir réduire au silence tout questionnement sur cette pratique revient à combiner pour le pire les excès du libéralisme et du socialisme : d'une part l'individu impose ses désirs à la collectivité quelles qu'en soient les conséquences, de l'autre on use de la puissance étatique pour forcer les consciences à se lier à l'idéologie dominante.

Nous ne pouvons nous permettre de traiter avec légèreté une telle source de violence sociale, par exemple en se laissant aller au slogan simpliste de qualifier ceux qui questionnent ou expriment leur opposition à l'avortement de "lobbies très conservateurs". Ces mots ont malheureusement été entendus dans la bouche d'une ministre de la République. Va-t-on traiter le pape François de lobbyiste « très conservateur » parce

qu'il a exprimé son horreur de l'avortement – sans vouloir pour autant juger les femmes acceptant de le pratiquer –, comme d'autres l'ont traité de « marxiste » parce qu'il dénonçait l'abandon des laissés pour compte du marché ?

Oser un vrai dialogue

Plutôt que d'accentuer la fuite en avant caractérisant sur cette question les gouvernements de droite comme de gauche depuis de trop nombreuses années, il conviendrait de mobiliser les efforts de tous pour réfléchir aux moyens de sortir d'un phénomène minant sourdement la paix sociale. Certes, ce dialogue sera difficile tant les positions sur le sujet peuvent être éloignées. Mais la mission d'un gouvernement n'est-elle pas d'aider à surmonter les conflits par le dialogue et non d'accentuer les divisions en discréditant une partie de la population ?

Quel bel exemple la France pourrait donner à l'Europe en sortant de l'obstination idéologique et de la facilité des anathèmes pour oser un vrai dialogue national sur la manière de remédier à cette blessure béante de l'élimination de plus de 200 000 enfants par an !

Père Brice de Malherbe, théologien Père Matthieu Villemot, philosophe

Faculté Notre Dame, Collège des Bernardins

*